

tionnaire le monopole de cette part de vérité qui lui est commune avec nos propres doctrines, et dont il nous est redevable comme d'un emprunt, ce serait passer, par une étrange et coupable inconscience, de la peur de l'erreur à la peur de la vérité.

On ne saurait, à cet égard, observer de plus opportunes maximes que celles qu'émettait récemment l'*Osservatore cattolico* de Milan, dans un article intitulé : *La propagande catholique contre le mouvement socialiste*. Don Albertario, son directeur, MM. Meda et Mauri, ses rédacteurs, connaissent d'expérience les conditions de l'action chrétienne-sociale.

« Qu'on expose, écrit l'*Osservatore* du 3 novembre, le système économique du socialisme, sa partie critique et sa partie positive. Dans la partie critique, il est facile de reconnaître la justesse d'un grand nombre d'accusations que les socialistes adressent à l'ordre moderne ; mais qu'on observe que ces accusations ne témoignent en aucune façon contre l'ordre social chrétien ; car les institutions actuelles sur lesquelles s'exerce avec tant de fruit la critique socialiste sont le produit du libéralisme, c'est-à-dire d'un système qui, lui-même, est contraire au christianisme.

«... Dans la partie positive, il faut se préparer, par une sérieuse étude, à l'examen des solutions présentées par le socialisme : la théorie de la plus-value, fondement et justification du collectivisme, est un thème difficile à traiter ; et il ne faut pas oublier qu'en soi la propriété indi-

visée n'est point contraire à l'ordre chrétien, mais il est certain qu'elle représente un idéal économique dont on ne sait pas comment imaginer la réalisation, vu les passions qui dominent dans l'homme, et en l'absence des sanctions certaines et absolues qu'on ne peut trouver que dans la morale chrétienne ; qu'on observe, du reste, comment l'injustice que Marx met en relief dans la théorie de la plus-value se vérifie surtout dans la grande industrie, qui n'est en aucune façon l'idéal d'une économie chrétienne. Passant aux questions pratiques, qu'on expose avec ampleur les mesures auxquelles consentent les économistes catholiques, et que même ils défendent, comme susceptibles de remédier, soit avec le concours de l'initiative privée, soit avec l'intervention de l'État, aux tristes conditions présentes ; c'est-à-dire : les mesures en faveur de l'agriculture, destinées à sauver la petite propriété, à rappeler les patrons à leur devoir, à améliorer les contrats agraires, à restreindre l'extension du salariat ; les mesures en faveur des ouvriers, tendant à la fixation de la journée de travail et du minimum de salaire, à l'abolition du travail de nuit, du travail des jours fériés, et du travail des femmes et des enfants ; et enfin les mesures relatives à la suppression du *règne de l'or et de la Bourse*, grâce au rappel du crédit à ses légitimes fonctions. Par dessus tout, qu'on insiste pour faire voir comment les catholiques réclament toutes ces réformes à titre de conséquences de leurs doctrines morales, et comment, pour

résoudre la question sociale, ils ne recourent pas seulement à des réformes économiques, mais veulent restaurer l'ordre chrétien tout entier, religieux, moral et civil. Qu'on ait soin, ensuite, de dissocier toujours la responsabilité des catholiques et celle des « libéraux », afin de démentir cette calomnie, d'après laquelle nous serions les alliés des jouisseurs actuels et les défenseurs des soi-disant conquêtes du libéralisme, dont on voit, par la pratique, les pernicious résultats : qu'on définisse bien nettement notre terrain, qui est tout aussi distinct du terrain libéral qu'il l'est du terrain socialiste. »

A la lecture d'un tel programme, qui définit avec netteté l'attitude de l'Église dans le domaine social, l'orthodoxie plénière éprouve une intime satisfaction. C'est en s'abandonnant sans crainte, avec ferveur et avec logique, avec foi et avec bonne foi, aux exigences de la vérité complète et de la justice complète, que la pensée catholique acquiert pleine possession d'elle-même : par là-même qu'elle s'émancipe des préjugés ambiants et que, jalousement, elle demeure fidèle à son propre *processus*, vous la voyez se maîtriser, se développer, se féconder. Etudiez-en, comme preuve, cette délibération sur le crédit, prise au congrès de Padoue, et que ligne par ligne on voudrait commenter :

« Considérant que l'ensemble des manifestations morbides de l'économie politique moderne, tondée sur le *crédit*, dénotent un vice profond et inhérent au système;

« Considérant que les études récemment entreprises, tant sur l'histoire du crédit que sur les théories qui s'y rapportent, ont abouti à des conclusions éminemment instructives ;

« Considérant que le système qui consiste à subvenir à la production par le moyen du crédit (prêt à intérêt), lorsque, comme de nos jours, il est devenu universel, entraîne la dégénérescence de tous les rapports ruraux, juridiques, économiques et sociaux ;

« Le congrès fait des vœux pour que les hommes d'étude défendent les principes directeurs que voici :

« 1° Le système d'économie sociale, presque exclusivement fondé sur le crédit, est vicieux en théorie et vicieux en fait ;

« 2° L'assiette normale de l'économie sociale implique que le capital s'associe directement et d'une façon durable à l'industrie (travail) pour les fins de la production (1) ;

« 3° La subvention que le capital donne au travail, c'est-à-dire à l'industrie, sous la forme du crédit, a une fonction légitime, mais pourtant toujours secondaire et complémentaire dans l'économie des peuples (2) :

(1) « Le rentier, écrivait naguère dans *l'Association catholique* M. le marquis de la Tour-du-Pin-la-Charce, est le parasite de l'ordre social. » C'est que le capital fourni par le rentier, capital essentiellement mobile, ne s'associe à l'industrie ni d'une façon durable ni surtout d'une façon directe.

(2) Depuis les docteurs du moyen-âge jusqu'à Benoît XIV, l'Église délimite et précise les cas exceptionnels où l'intérêt de l'argent peut être réputé licite. Au contraire, le régime économique actuel est fondé sur le principe du prêt à intérêt.

« 4° En tous cas, dans ses limites légitimes, le fonctionnement du crédit doit être régi par les critères qui dérivent de sa nature économique et juridique, de sorte que le capital se coordonne au travail au lieu de l'asservir ;

« 5° Les habitudes sociales et les mesures législatives doivent tendre à restreindre l'extension, injuste et périlleuse, de l'actuelle économie du crédit, et à ramener le plus possible le capital à se réassocier normalement avec le travail, d'une façon directe et durable. »

C'est dans la grande salle de l'évêché de Padoue, sous le regard approbateur du cardinal-patriarche de Venise et de tous les évêques de la province, que M. le professeur Toniolo faisait discuter et voter ces vœux. Ils provoqueront un mouvement d'études ; et peu à peu s'épandra la lumière, avec une intensité toujours plus troublante, sur ce problème de l'« usure vorace », plusieurs fois signalé par Léon XIII à l'attention réformatrice des économistes chrétiens. D'autres délibérations prises à Padoue vont trouver une immédiate application (1) : telle, par exemple,

(1) Il convient d'observer, en effet, qu'à l'action doctrinale les catholiques de l'Italie du Nord joignent l'action pratique. M. le comte Medolago Albani, descendant direct de Joseph de Maistre, et M. l'abbé Cerrutti multiplient les caisses rurales avec un inlassable dévouement ; les populations rurales, ayant de cette activité catholique un souvenir assidu, un spectacle constamment renouvelé, sont à l'avance gagnées aux programmes doctrinaux d'économie rurale que leur propose le parti catholique, et dont le plus précis et le plus complet a été développé, au congrès de Padoue, par M. l'avocat Mauri. Voir, sur ce congrès, le très intéressant article de M. Alberto Guidi, dans la *Rivista Internazionale delle Scienze sociali* d'octobre 1896.

celle qui concerna la réforme des impôts, et dont l'initiative fut prise par un professeur du Grand Séminaire de Pavie, M. Rossi. Le principe même de l'impôt progressif était à peine contesté, puisque des théologiens d'élite comme le cardinal de Lugo, Taparelli, le savant jésuite Liberatore, soutiennent ce principe. Mais c'est sur l'opportunité d'une solution que les avis semblaient se partager. M. Invrea, M. le comte Chiussano, M. Meda, commencèrent d'ébranler les indécis, et M. Toniolo les rallia presque tous, en exigeant un vote immédiat et formel, dont se pussent inspirer les conseillers communaux catholiques appelés à délibérer sur l'assiette de la taxe de famille. Si présentement, dans les villages d'Italie, la fraction catholique des municipalités fait appliquer, dans l'établissement des impôts communaux, le principe de la progressivité, les électeurs dégrevés en seront reconnaissants à M. le professeur Toniolo, considéré par le pape Léon XIII — ainsi que le rappela fort opportunément, en plein congrès, Mgr Callegari, évêque de Padoue — comme le premier économiste catholique de l'Italie. Au-delà même des frontières italiennes ce vote de Padoue mérite de trouver un retentissement : pour la première fois, une assemblée de sociologues catholiques, délibérant sous le haut patronage de l'autorité ecclésiastique, a formellement réclamé la progressivité de l'impôt ; cette assemblée ne représentait point un groupe d'avant-garde spécialement démocratique, mais cette large et vaste *Union pour les études sociales*, que per-

pétuellement Léon XIII encourage ; et cette réclamation si nettement progressiste avait été préparée par des études de M. Invrea, que publiait, en 1896, la *Rivista Internazionale delle Scienze Sociali*, confiée par la volonté même du Pape à la direction éclairée de Mgr Talamo.

Se ramassant rigoureusement sur elle-même pour faire valoir toutes ses exigences et prendre conscience de toutes ses énergies, ne voulant et ne pouvant redevenir le sel de la terre qu'en ne laissant rien évaporer du sel de la tradition, et cherchant enfin dans la vieille théologie du moyen-âge une norme générale pour corriger les aspirations du XIX<sup>e</sup> siècle et orienter celle du XX<sup>e</sup>, la pensée chrétienne-sociale, en Italie, agit sur l'opinion publique à la façon d'un aimant : les curiosités lui sont venues, et les sympathies s'approchent. Déjà la presse monarchiste, conservatrice et libérale, multiplie les cris d'alarme contre cette « évolution du cléricalisme ».

« Nous sommes tous témoins, écrivait à la veille du congrès de Padoue la *Gazette de Venise*, de la longue route parcourue par les cléricaux, en ces dernières années, dans le champ du crédit, de la bienfaisance, et de l'administration publique. » — « Le parti noir, reprend le *Veneto*, a compris la signification des temps nouveaux... Si, il y a dix ans, on eût dit que des prêtres et des cléricaux se seraient rassemblés pour étudier la crise rurale, les souffrances de la petite propriété, les vices de certains contrats agraires, le régime de crédit, les réformes fiscales, l'application du

*referendum* administratif, l'usage et le maintien des biens communaux, cette étrange idée aurait fait rire. Et cependant voilà, en substance, le programme du congrès de Padoue ; une réunion de socialistes de Londres ou de Zurich pourrait le prendre comme base de ses travaux. Un tel fait doit être considéré, si l'on veut lui attribuer sa vraie valeur, non dans ses effets immédiats, mais comme un symptôme révélateur... Le jour où socialistes et cléricaux s'uniraient, l'unité de la patrie courrait les plus graves périls... »

La *Gazette de Padoue*, à son tour, citait ces mots de M. Decurtins : « Il faut que les grands propriétaires, qui appartiennent encore en majorité à l'aristocratie, se mettent eux-mêmes à la tête du travail de rédemption », et elle ajoutait : « Autant de paroles, autant de vérités ; mais il est douloureux qu'elles ne soient pas sorties de la bouche d'un libéral, et qu'elles ne représentent pas un programme qui soit nôtre... Des grands propriétaires éclairés, actifs, et sachant ce qu'ils doivent à la solution pacifique de la question sociale, le parti libéral même en compte, par aventure, quelques-uns, mais ils sont trop peu nombreux... Et les cléricaux veulent la protection, voire même la restauration de la petite propriété... Et l'influence de leur parti se propage avec une telle puissance, qu'ils pensent désormais pouvoir regarder en face, en souriant, tout autre parti que le parti socialiste. Le libéralisme est pour eux une quantité négligeable. Et ils n'ont pas tort » !

Lisez enfin cette série de propositions, mûrement rédigées, logiquement déduites, que nous extrayons d'un opuscule de M. Francesco Attilio Cristofoli, adversaire décidé de l'Eglise romaine : « Le parti clérical, déclare-t-il, par l'ensemble de son idéal, est un parti réformateur, un parti antibourgeois.

« L'idéal économique et social du cléricalisme conscient ne peut pas être bourgeois. Pour ces raisons :

« 1° Le catholicisme ne peut pas sympathiser avec la bourgeoisie, la classe de la Révolution, qui a promulgué la liberté dans la vie sociale et la liberté de penser ;

« 2° Le principe moral du catholicisme, la doctrine chrétienne, est essentiellement démocratique ;

« 3° Le cléricalisme conscient doit vouloir le suffrage politique le plus étendu. Son influence intellectuelle s'exerce sur la masse, constituée, dans le régime actuel, par le prolétariat, qui ne peut pas être bourgeois.

« J'ai la conscience claire du progrès de la pensée moderne. Mais j'ai la conscience claire aussi de l'aveuglement des masses ; j'ai la conscience des maux très graves qui sont inhérents, actuellement, au régime économique et social ; et, pour cela, je ne crois pas impossible le triomphe du cléricalisme » (1).

(1) FRANCESCO ATTILIO CRISTOFOLI, *Cattolicesimo politico e sociale, saggi*. Venise, typograp. Drachi, 1896.

Sous les réserves que comporte ce réquisitoire, vous le préférerez sans doute au genre de dénonciations « anticléricales » que nous rencontrons d'habitude dans nos journaux radicaux ou socialistes. On nous accuse, en France, d'être les garants intéressés de la résignation populaire, les égoïstes appuyés des classes dirigeantes, les champions des oppressions économiques, les ennemis de toutes réformes : auprès des masses, voilà la réputation qui nous est faite ; et le plus longtemps possible elle nous sera continuée, tandis que la maçonnerie, désireuse d'acquiescer quelque prise sur l'« Etat de l'avenir » socialiste, se fait représenter, officiellement, à l'inauguration de la verrerie ouvrière d'Albi. Les catholiques, en Italie, pensent, parlent et agissent à la façon d'un parti populaire ; et constamment ils s'acheminent, fidèles aux instructions de Léon XIII, vers la réalisation de cet idéal tracé par Pie IX, et que rappelait à Padoue M. le professeur Alessi : « *La Chiesa trionferà quando s'incontrerà col popolo, l'Eglise triomphera quand elle se rencontrera avec le peuple* ».